



## COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE QUASI-ÉQUILIBRÉS : À QUEL PRIX !!!

Le 6 juin, s'est tenue la 1<sup>ère</sup> réunion annuelle de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, où l'on a pu enfin constater qu'elle n'a jamais été en danger financier : l'embellie des comptes sociaux est sans équivoque, et son régime général pourrait afficher dès 2018, un excédent de 2,5 milliards d'€.



Pour autant, selon le gouvernement et le Medef, il ne faut surtout pas crier victoire trop fort, au risque que de mauvaises langues osent demander un relâchement de la contrainte budgétaire ! Il faut grossir le trait en matière de communication, en affichant un déficit de 0,3 milliard rendu possible par l'adossement d'un fonds structurellement en déficit faute d'affectation de recettes.

Pour **FO**, c'est nier tous les efforts qui ont été exigés ces dernières années à l'ensemble des secteurs et services de la protection sociale collective. C'est également nier la dure réalité de tous les jours où assurés et allocataires peinent à faire valoir leurs droits, à avoir accès aux soins et où tous les personnels sont en souffrance faute d'embauches et de moyens.

Et non, cela ne changera pas, la trajectoire de redressement des comptes publics et la diminution des coûts de fonctionnement, en langage de petits comptables, doit se poursuivre. Même désormais, la Sécurité Sociale doit contribuer à redresser les comptes publics. Traduction : les réductions de personnels vont s'accroître, et encore pire, les excédents vont être transférés à l'État pour désendetter ses propres comptes ! Cela est prévu sur la durée du quinquennat, et d'ores et déjà inscrit dans la Loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 !

Pour **FO**, c'est cacher le choix dogmatique gouvernemental d'anéantir notre modèle social républicain au lieu de s'attaquer aux dizaines de milliards d'euros de pertes de recettes chaque année, en raison du travail dissimulé, de l'évasion socio-fiscale, de l'actionnariat salarié exonéré de cotisations ou à moindre taux.

**GT DU 25 MAI 2018**

## COMMUNICATION ET VALORISATION DE L'ACTION SOCIALE

Ce groupe de travail fait suite aux différents échanges en CNAS et aux résultats de l'enquête menée en 2017 auprès de 15 000 agents qui mettent en avant le taux important de méconnaissance des offres proposées par les associations d'action sociale du ministère.

**Exemples** : 24 % des agents ne connaissent pas les offres

de vacances loisirs proposées par EPAF et 32% ignorent les prestations d'aides et prêts de l'ALPAF.

La direction fait remarquer que les outils de communication existants sont nombreux et diversifiés (intranet ministériel Alizé, intranets directionnels, régionaux et départementaux, revue "l'Essentiel", intranets des délégations départementales, courriels des correspondants sociaux, les plaquettes d'information papier et pdf, les journées d'accueil des nouveaux arrivants).

Le président indique que les associations sont à la pointe de la communication internet.

**EPAF**<sup>1</sup> : pour exemple, il cite l'EPAF qui a un budget communication de 248 000€ (dont 72% est dédié aux catalogues) et 4 agents travaillant à la communication.

Une base de données spécifique pour les retraités a été créée. Un compte Facebook permet aux parents de recevoir des nouvelles en temps réel de leurs enfants en colonies ou en séjour à l'étranger. Des changements des applications métiers sont en cours pour permettre les inscriptions et le paiement en ligne, y compris sur le téléphone portable.



**ALPAF**<sup>2</sup> : la téléprocédure a été mise en place en 2017 : 3 thèmes sont consultés depuis 2014 sur internet (94 000 connexions en 2017). De plus, 6 000 à 10 000 flyers sont envoyés par an. L'intervention de l'association dans les écoles est très appréciée. Le forum sur le logement organisé à Bercy pour l'administration centrale est une réussite chaque année.



1 - association Education Plein Air Vacances

2 - association de logement des personnels des adm° fin.

**AGRAF**<sup>3</sup>: les informations pratiques sont consultables sur internet depuis 2016. Une possibilité est ouverte de recharger sa carte de restauration par e.paiement et également de consulter son compte par un système d'alerte. 6500 usagers ont ouvert un compte sur le site.

Conscient que le site a un visuel encore un peu institutionnel, une remise en forme à l'automne est prévue, orientée sur l'usager. De plus, un changement des outils de gestion est en cours. Des flyers sont distribués au cours de l'année avec des informations spécifiques telles que la fin du paiement par chèque aux caisses des restaurants.



**Pour FO, les agents ont une charge de travail toujours plus importante, les suppressions de personnel imposées chaque année ne permettent pas à ces agents de prendre le temps requis pour consulter les prestations sur les différents sites.**

**FO** fait remarquer que l'intranet Alizé est difficile d'accès depuis son ergonomie modifiée. La navigation sur le site y est toujours aussi laborieuse, malgré les annonces de simplifications évoquées lors d'un dernier groupe de travail.

S'agissant des sites départementaux, l'absence d'uniformisation de l'accès aux données est pour **FO** un frein à la consultation d'informations. Les accès sur les prestations proposées par les différentes associations diffèrent totalement d'un intranet départemental à l'autre. Les mises à jour pour certaines ne sont pas effectuées.

**FO** dénonce une nouvelle fois la baisse des effectifs dans les délégations d'action sociale qui ne permet plus aux agents de consacrer du temps aux actions de communication et d'information. Les plaquettes «action sociale» diffusées, ne sont pas en nombre suffisant, la présence de membres des associations aux journées d'accueil des nouveaux arrivants devrait être systématique.

La direction est consciente de la problématique. Cette dernière pourrait s'expliquer par le changement de comportement des utilisateurs et la dispersion des acteurs de l'action sociale ministérielle. Elle s'interroge sur la création d'un site internet unifié.

Celle-ci expose plusieurs pistes d'amélioration pour remédier à ce manque de visibilité et notamment la désignation d'un référent communication et l'idée d'un guichet unique d'information.

**FO** s'interroge sur les moyens mis à disposition pour ces améliorations ? Aucune réponse n'a été apportée sur les moyens octroyés dans les départements à ces actions.

Le groupe de travail du 31 mai, consacré aux orientations de l'action sociale ministérielle, est largement revenu sur cette thématique. Un compte rendu **FO** en développera l'essentiel des débats, prochainement.

## UN GRAND "ELAN" EN ARRIÈRE

**FO** condamne la mesure votée par l'Assemblée nationale vendredi 1er juin décidant le passage de 100% à 10% de logements accessibles aux personnes handicapées dans la construction neuve. Cela revient à substituer « l'accessibilité », pour laquelle la France est pourtant déjà en retard, par une « adaptabilité » floue et incertaine : les 90% de nouveaux logements restants seront censés être « évolutifs » et pouvoir être rendus accessibles ultérieurement, sous couvert que des financements le permettent.

Globalement, le projet de Loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) se traduirait dans le parc social par la création anecdotique de 2 300 appartements accessibles par an, soit un appartement HLM accessible pour seulement 30 000 habitants !

Et ceci alors que la société française est confrontée au vieillissement de la population et à l'explosion potentielle à terme du nombre de personnes à mobilité réduite, devant bénéficier de logements aménagés.

**FO** rappelle que cette mesure est contraire à la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France, qui proclame le droit à choisir librement son lieu de vie.



A nouveau, avec cette mesure, la majorité fait le choix de renvoyer chaque individu à son seul sort et réduit encore un peu plus l'égalité de droits et la juste solidarité entre tous. Même les personnes en situation de handicap se retrouvent ici fragilisées. Cette mesure est un grand ELAN en arrière. Elle s'inscrit dans la logique de l'annonce du Président de la République indiquant en septembre 2017 vouloir réduire les normes qui relèvent de très bons sentiments !

**Visiblement à l'heure du « chacun pour soi », il n'y a plus de sentiments, ni de valeurs !**

<sup>3</sup> - association pour la gestion des restaurants des adm<sup>o</sup>fin.